

LES BONNES RAISONS DE SOUSCRIRE MAINTENANT

- **Nombreuses hospitalisations** indemnisables.
- Indemnisation dès **le 1^{er} jour d'hospitalisation**, même en cas **d'hospitalisation en ambulatoire** ⁽⁶⁾.
- Prise en charge jusqu'à **180 jours sur 12 mois**.
- **Absence de formalités médicales** à la souscription.
- **Liberté d'utiliser l'indemnité sans justificatif de dépenses**.

COUVERTURE
À PARTIR DE
1,59 €
PAR MOIS ⁽¹⁾

AÉSIO MUTUELLE
VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS
ET VOUS CONSEILLE DANS VOTRE CHOIX.

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ-NOUS :

aesio.fr

(1) Pour une personne de 18 ans ayant choisi lors de l'adhésion un montant d'indemnité journalière à hauteur de 15 €/jour en 2021.

(2) Sources : agence technique de l'information sur l'hospitalisation https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_cc_2018_02_16_a_web_pages_hd.pdf.

(3) Délai de carence de 3 mois à compter de la date d'effet de la souscription en cas d'hospitalisation non accidentelle.

(4) Pour les séjours de 8 jours et plus en obstétrique.

(5) Uniquement si l'adhérent a été hospitalisé 15 jours dans un établissement indemnisable.

(6) Sous réserve du respect des conditions prévues au contrat.

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.

Imprimeur : EC communication - ZI du Berret 5, avenue de la Floure - 30200 BAGNOLS SUR CEZE © Gettyimages - Document non contractuel à caractère publicitaire - Ne pas jeter sur la voie publique - Ref. 21-001-156

AÉSIO PROTECTION HOSPI

NOUS SOMMES LE LIEN
QUI RENFORCE VOTRE
PROTECTION EN CAS
D'HOSPITALISATION.

À PARTIR DE
1,59 €
PAR MOIS ⁽¹⁾

2 NIVEAUX D'INDEMNISATION JOURNALIÈRE AU CHOIX

Vous êtes couvert en cas d'hospitalisation que ce soit à la suite d'une maladie ou d'un accident, dans les établissements publics ou privés ⁽³⁾.

15 €
par jour

25 €
par jour

Indemnité journalière exonérée d'impôt, versée dès le 1^{er} jour d'hospitalisation, même en cas d'hospitalisation en ambulatoire, et jusqu'à 180 jours sur 12 mois.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS*

12 mois offerts
pour les nouveau-nés,
les enfants adoptés
et en cas de décès du conjoint.

Gratuité de la cotisation
à partir du 3^e enfant.

*Sous réserve du respect des conditions prévues au contrat.

LE COMPLÉMENT IDÉAL DE VOTRE GARANTIE SANTÉ

Garde d'enfants, télévision, magazines font partis des nombreux frais pouvant rester à votre charge si vous veniez à être hospitalisé.

Avec **AÉSIO Protection Hospi** complétez efficacement les remboursements de vos frais de santé en bénéficiant d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation.

Vous êtes totalement libre d'utiliser cette indemnité comme vous le souhaitez, sans justificatif de dépenses, afin de vivre plus sereinement votre séjour à l'hôpital.

- > **GÉRER L'ORGANISATION DE LA MAISON**
Garde des enfants, entretien de la maison...
- > **AMÉLIORER VOTRE CONFORT À L'HÔPITAL**
Télévision, téléphone, wifi, magazines...
- > **BÉNÉFICIER D'UNE PRÉSENCE À VOS CÔTÉS**
Frais d'accompagnement, déplacements de vos proches...



1 PERSONNE SUR 6

est hospitalisée au moins une fois dans l'année ⁽²⁾.

DE NOMBREUX SÉJOURS INDEMNISABLES

En plus des hospitalisations classiques en Médecine, Chirurgie, Obstétrique ⁽⁴⁾, les disciplines suivantes sont indemnisables :

- Établissements et services de rééducation
- Soins de suite et de réadaptation
- Établissements psychiatriques
- Hospitalisations à domicile ⁽⁵⁾

